

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garde Amis Inc.		Date d'inspection Le 08 avril 2026	
Nom de l'établissement Le garde amis		Numéro de permis 318001	
Adresse 401 chemin Melanson Dieppe NB E1A 1A5		Numéro de téléphone (506) 857-1098	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux cet après-midi pour effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants:

- Les dossiers des enfants, incluant les consentements signés
- Les toilettes
- Les effets personnels

Durant l'inspection, la mentore a observé la transition des enfants de l'école, le Superbe mercredi où les enfants peuvent choisir ce qu'ils veulent faire: une décoration en lien avec leurs crayons, une activité dans le gymnase (ballon chinois) ainsi que des jeux libres.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 avril 2026

Date

original signé par
Monica LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"